Agent(e) d'entretien – Groupe scolaire La Klamm

Adjoint technique territorial · Catégorie C · Temps non complet 20 h/35e

> L'agent assure la propreté et l'hygiène du groupe scolaire La Klamm. Il renforce, selon les besoins, l'entretien des bâtiments communaux.

Identification du poste

Employeur	Commune de Mittelhausbergen (Bas-Rhin)
Cadre d'emplois	Adjoints techniques territoriaux – catégorie C, filière technique
Grade	Adjoint technique territorial
Temps de travail	Temps non complet, 20 h hebdomadaires (20/35e)
Lieu principal	Groupe scolaire La Klamm
Lieu secondaire	Bâtiments communaux (mairie, salles et équipements municipaux), selon les besoins
Autorité hiérarchique	Directeur général des services
Relations de travail	Direction d'école, enseignants, ATSEM, équipe périscolaire, second agent d'entretien

Missions principales

1. Entretien courant des locaux scolaires

- Nettoyage des salles de classe, salles de motricité, bureaux, couloirs, escaliers et préau : dépoussiérage, balayage humide, lavage des sols.
- Nettoyage et désinfection des sanitaires ; réapprovisionnement en papier, savon et essuie-mains.
- Désinfection des points de contact : poignées, interrupteurs, rampes, tables.
- Vidage des corbeilles, tri sélectif et sortie des conteneurs selon le calendrier de collecte.
- Nettoyage des vitres et surfaces vitrées accessibles sans travail en hauteur.

2. Remise en état pendant les vacances scolaires

- Grand nettoyage : lessivage des murs, portes et mobilier, décapage et protection des sols.
- Remise en état complète des locaux avant chaque rentrée.

3. Gestion du matériel et des produits

- Utilisation et entretien courant du matériel : chariot, aspirateur, monobrosse ou autolaveuse le cas échéant.
- Suivi du stock de produits et de consommables, signalement des besoins.
- Respect des dosages et des consignes des fiches de données de sécurité.

4. Vigilance et signalement

- Signalement des dégradations, pannes et anomalies (fuite, éclairage, sécurité) à la hiérarchie.
- Respect des consignes de sécurité et de fermeture des locaux.

Missions secondaires

- Entretien des bâtiments communaux en renfort ou en remplacement du second agent d'entretien (congés, absence, formation).

- Interventions ponctuelles liées à l'occupation des salles ou à une manifestation communale.

Horaires et conditions d'exercice

- 20 h par semaine, regroupées autant que possible sur une demi-journée.
- Aucune intervention avant 6 h ni après 20 h.
- Interventions en principe en dehors du temps de présence des élèves.
- Planning adapté pendant les vacances scolaires : remise en état du groupe scolaire, renfort sur les bâtiments communaux.
- Heures complémentaires possibles en cas de surcroît d'activité ou de remplacement.
- Travail debout, port de charges modérées, manipulation de produits d'entretien ; équipements de protection individuelle fournis, port obligatoire.
- Travail en autonomie, en binôme avec le second agent d'entretien.

Profil recherché

- **Savoirs** : techniques et produits de nettoyage, dosages, pictogrammes de danger ; règles d'hygiène et de sécurité ; gestes et postures.
- **Savoir-faire** : organiser son travail selon un planning et des priorités ; utiliser le matériel de nettoyage manuel et mécanisé.
- **Savoir-être** : rigueur, autonomie, ponctualité ; discrétion et attitude adaptée en milieu scolaire ; sens du service public et esprit d'équipe.
- **Qualification** : aucun diplôme exigé ; CAP Agent de propreté et d'hygiène ou expérience similaire appréciés ; débutant(e) motivé(e) bienvenu(e), formation assurée.

Recrutement et rémunération

- Recrutement statutaire : mutation, détachement ou recrutement direct sans concours sur le grade d'adjoint technique territorial.
- À défaut, recrutement contractuel (article L. 332-14 du Code général de la fonction publique).
- Rémunération statutaire au prorata (20/35e) et régime indemnitaire selon la délibération en vigueur.
- Participation employeur à la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance).
- Poste à pourvoir dès que possible.